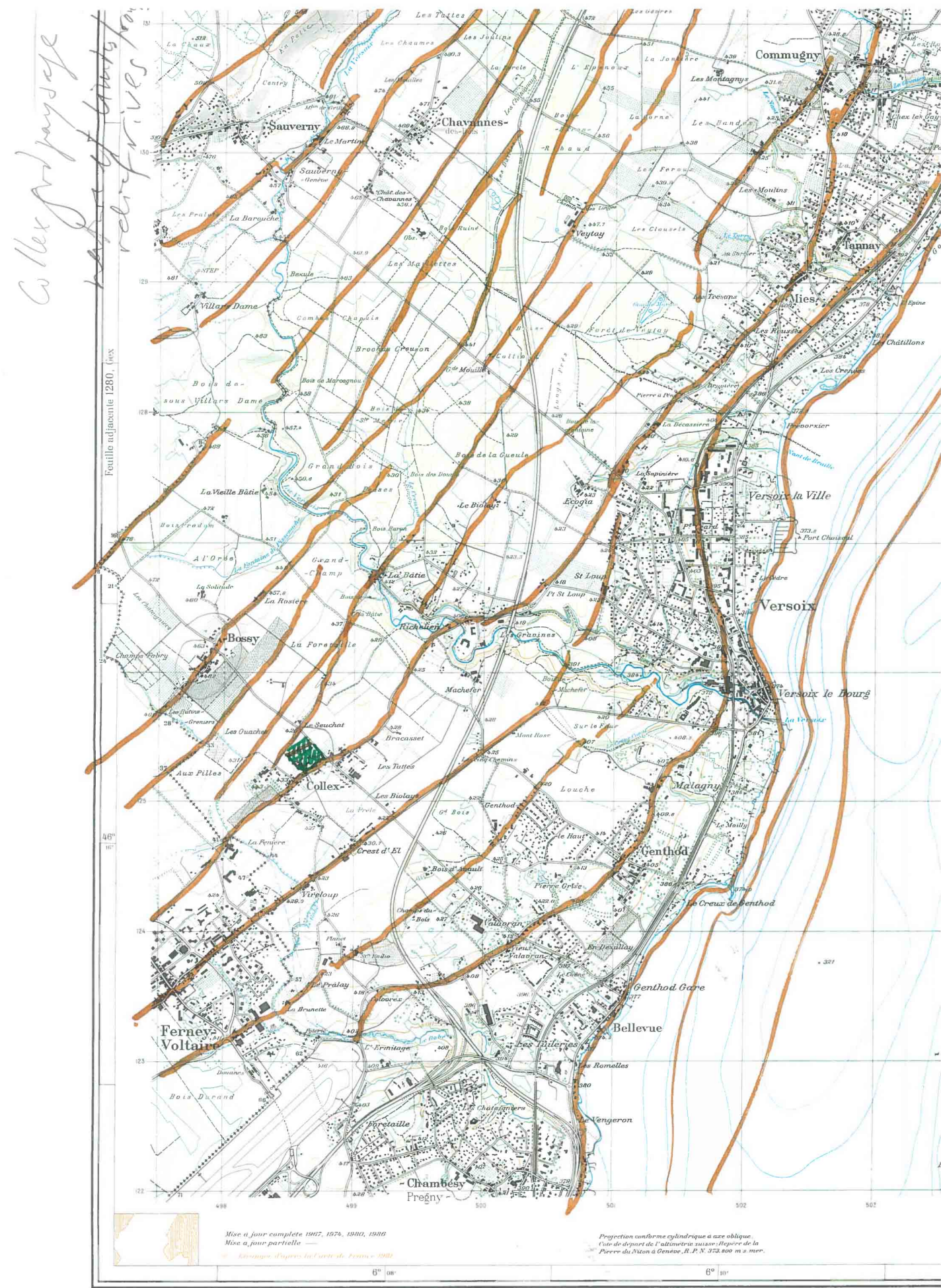


LES CRÊTES

■ Commune de Collex-Bossy
 ■ Concours d'architecture parcelle 792



Grand Paysage



Teinte et matérialité



Insertion



Le 'Carré de Collex'



Plan de situation éch. 1/500



Plan de situation éch. 1/500

COLLEX

Le lieu

À l'échelle du grand paysage, la campagne entre Lac et Jura est labiée par un réseau de structures naturelles et artificielles : courbes de niveau, limites de parcelles, haies, et, en lignes de pente : vallons de rivières, voies, vignes, bâti, limites... L'ensemble de ces structures forme un réseau millénaire qui sert de base à toute nouvelle intervention de qualité. À Collex, une grande majorité des bâtiments, des constructions végétales, haies, et alignements d'arbres, comme les crêtes et les pils du hortières, semblent orientés dans ce sens, qui est aussi celui des vents dominants, et contribue à l'identité du lieu.

Le village présente au nord une belle parcelle cultivée qui contient la Chapelle de Collex, entourée d'une haie taillée remarquable, qui complète ce qu'on a envie d'appeler le Carré de Collex, contenant les principaux lieux de la collectivité et les institutions du village. Quatre nouveaux immeubles prennent place dans la parcelle, qui traverse longitudinalement par la "promenade des potagers". Un verger haute tige propose une ambiance champêtre qui délimite si possible les crêtes horticoles, et assurera une transition simple avec la campagne voisine. L'extension du périmètre villageois garantit ainsi une sobriété par une certaine unité architecturale et végétale. Le centre du village, habillé d'un revêtement stabilisé uniâtre, et débarrassé des 70 places de parking remplies en sous-sol, retrouve une identité et une qualité d'espaces de rencontre qui afferme et renforce les aspects sociaux et environnementaux ainsi que les relations entre les nouveaux et les anciens habitants de Collex.

L'orientation des faltes des quatre bâtiments suit naturellement la ligne de la pente, leur permettant de s'intégrer naturellement dans la structure paysagère existante. Outre l'espacement maintenu entre les bâtiments, qui respecte les recommandations de l'Image de synthèse en ménageant des perspectives visuelles entre le cœur du village et l'horizon du Jura, les bâtiments disposent d'un double accès transversal, renforçant la perméabilité souhaitée.

Les bâtiments

Afin de profiter au mieux des grandes qualités paysagères du site, les trois bâtiments de logements situés en amont sont formés de deux corps articulés, permettant aux appartements de s'ouvrir sur les divers horizons et de profiter des nombreuses qualités du lieu : le sud-est et sa relation vers le cœur vert du village, l'ouest avec ses grands dénivelés sur le grand paysage, le sud ouest et son environnement privilégié. Une organisation en coupe des bâtiment sur deux demi-niveaux distribués par une cage d'escalier centrale permet aux maisons de bien s'adapter à la topographie et au terrain. L'aménagement d'une seule cage d'escalier par bâtiment permet, grâce à une rationalisation des surfaces courantes, de libérer des espaces d'entree généraux, propices à la convivialité qu'on recherche en milieu villageois : ceux-ci contiennent aussi les locaux pour vélos, les boarderles, des salles communes et des locaux pour le rangement d'outils. On peut entrer dans les bâtiments d'un côté ou de l'autre. Chaque palier distribue de deux à trois logements.

Les appartements s'organisent autour des angles du bâtiment (au nombre de cinq) où se localisent les espaces de cuisine et de séjour de même qu'une loggia. Les chambres sont situées sur les façades latérales. Cette disposition assure à tous les logements, quelle que soit leur taille, une double orientation.

En aval, vers la route de Collex, un bâtiment plus allongé contient les logements avec encadrement adapté aux personnes âgées. Sa forme articulée permet de créer un espace commun intérieur et extérieur bien protégé de la bise et du mistral, en relation, par des cheminements directs, avec le cœur du village. Les logements encadrés, de trois pièces, s'organisent sur chaque niveau autour d'un hall commun couvrant sur un large balcon couvert, partagé par tous les résidents. Au rez-de-chaussée, l'accueil, une buvette et un restaurant profitent également de cette situation. Cette disposition des locaux et espaces communs permet de favoriser un bon équilibre entre une nécessaire intimité et la vie collective. Dans l'axe du bâtiment, accessible par une seconde entrée, se situent des appartements de 3 à 5 pièces.

Un parking commun situé à proximité de la route de Collex et accessible depuis celui-ci, donne un accès direct au bâtiment avec encadrement pour personnes âgées. Sa sortie se trouve au rez-de-chaussée de l'immeuble aux appartements encadrés, favorisant à aussi, par le passage, une dynamique de contact et de rencontre.

Matérialité, caractère

De construction traditionnelle, les bâtiments, compacts, sont conçus pour assurer une réalisation raisonnée et énergétiquement efficace. La ligne de façade les oriente pour les inscrire dans cet alignement parallèle aux vents. Leur morphologie cherche et leur plan les orientent et les orientent de tous côtés, sans privilégier un avant ou un arrière, vers le village ou vers le grand paysage. Les façades ont un bardage en bois d'épicéa prétraité, type biocid. Ce matériau leur permet d'entrer en résonance avec le caractère et la matérialité du lieu. La terre et la matérialité du bois s'accordent avec la tonalité des haies, bosquets et autres bardages agricoles caractérisant le lieu.



LES CRÊTES

■ Commune de Collex-Bossy
■ Concours d'architecture parcelle 792

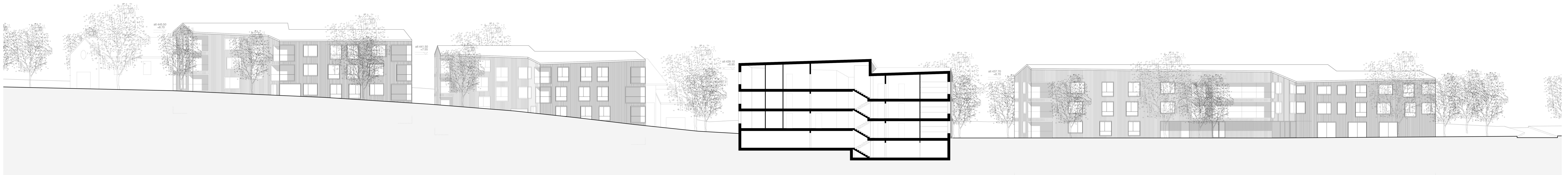


LES CRÊTES

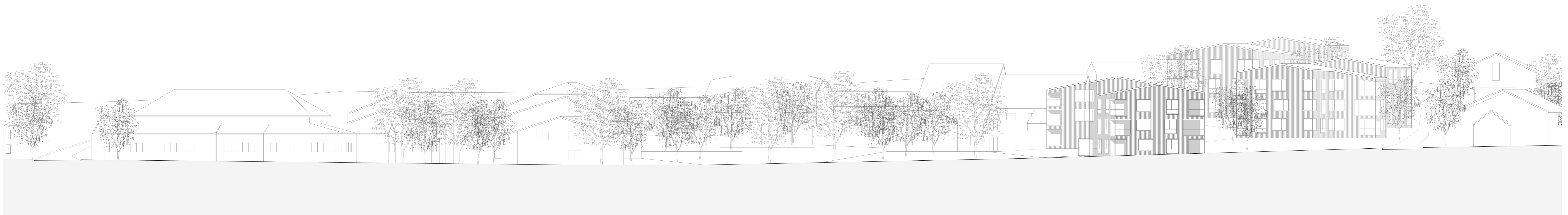
Commune de Collex-Bossy
Concours d'architecture parcelle 792



élévation depuis le chemin des Houchettes éch. 1/200



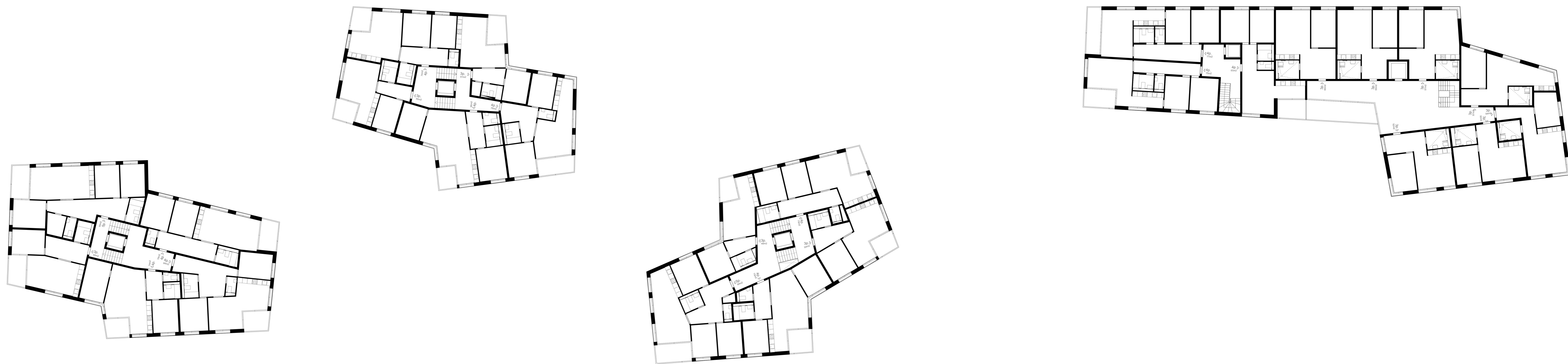
coupe sur le bâtiment éch. 1/200



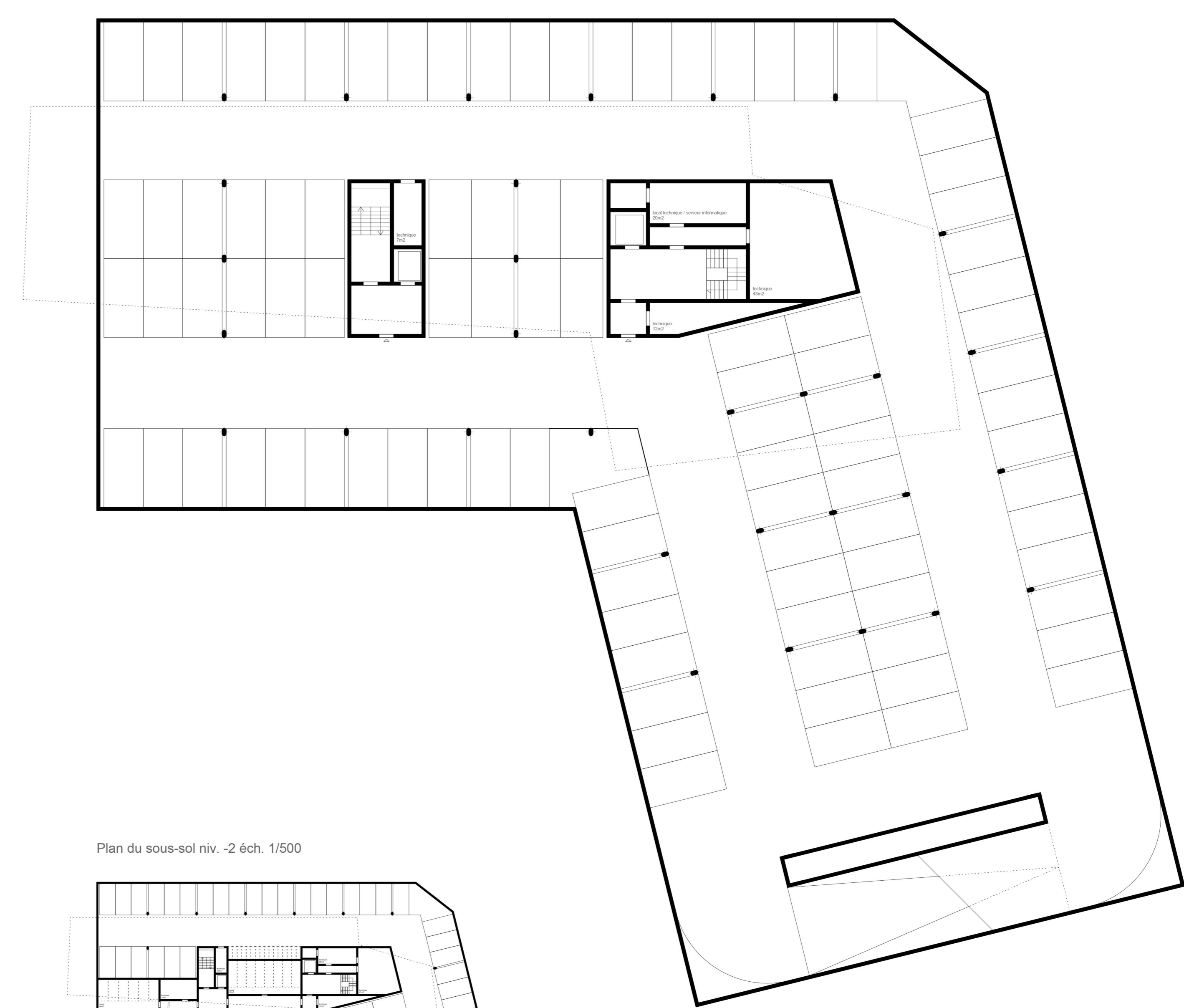
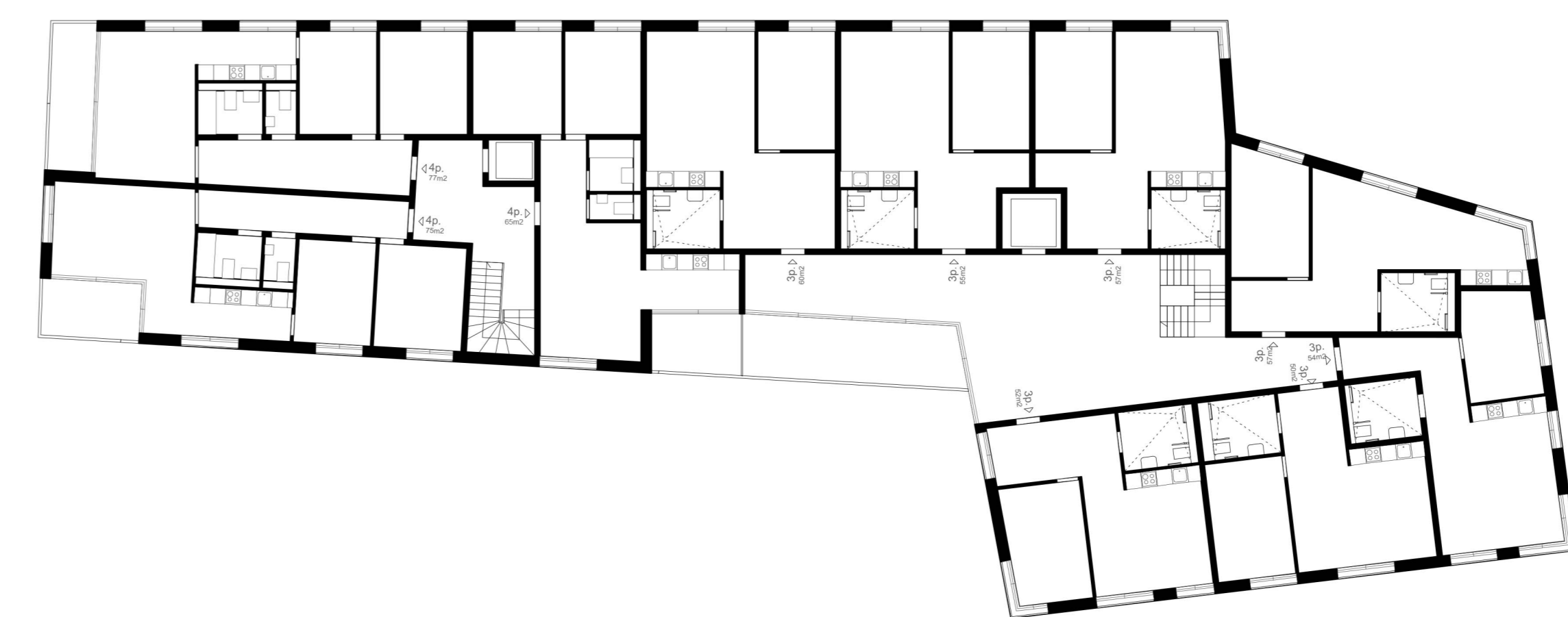
élévation depuis la route de Collex éch. 1/200

LES CRÊTES

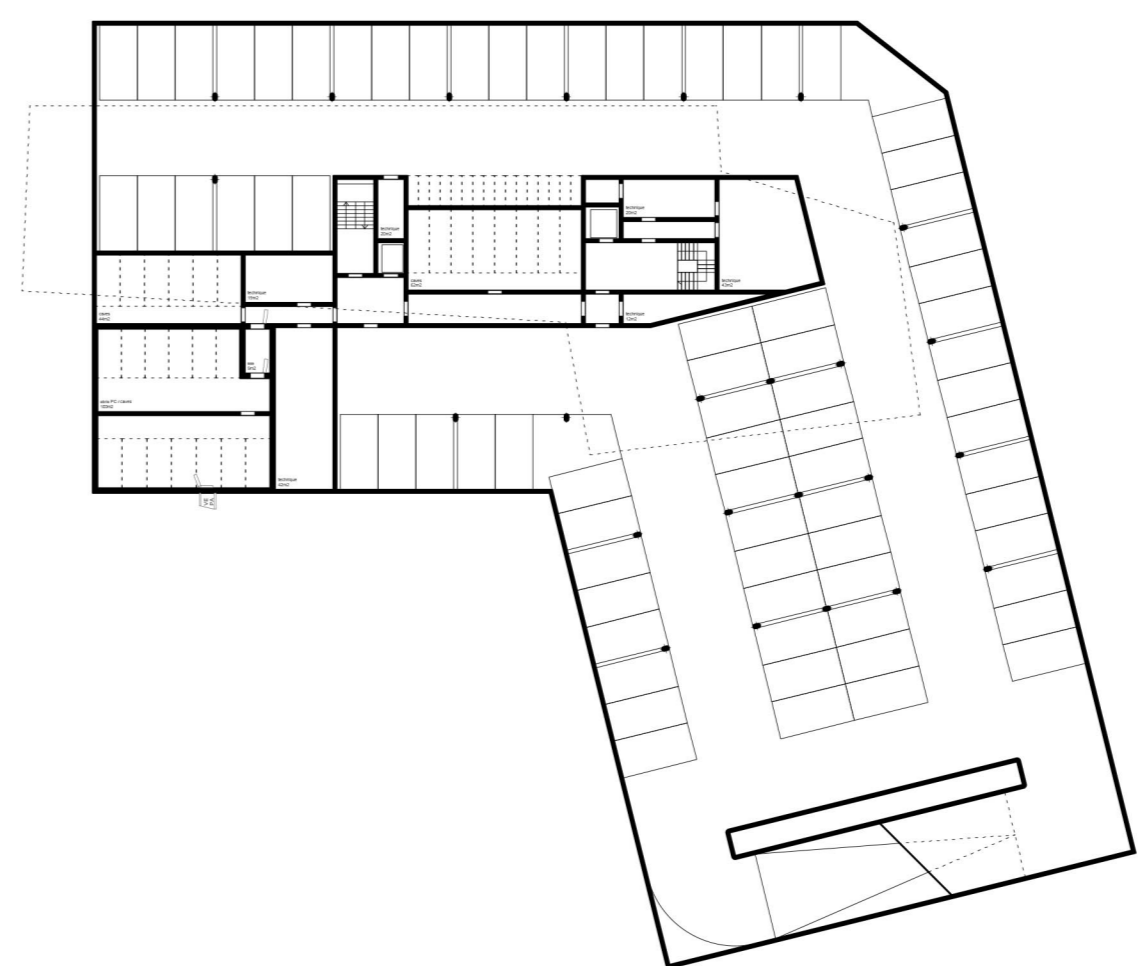
Commune de Collex-Bossy
Concours d'architecture parcelle 792



Plan de l'étage type éch. 1/200



Plan du sous-sol niv. -2 éch. 1/500



Plan du sous-sol niv. -1 éch. 1/200